



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Enseignement de l'histoire de l'art pour la rentrée 2024

Question écrite n° 17113

Texte de la question

Mme Sophie Blanc interroge Mme la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur l'enseignement de l'histoire de l'art au collège et au lycée. La France, forte de sa culture et de son patrimoine, se doit de donner des cours de qualité d'histoire de l'art. Pour se faire, la création de cours spécifiques d'histoire de l'art avec des professeurs spécialisés semble être la solution la plus pertinente. Le 16 janvier dernier, le Président de la République a annoncé le retour de l'enseignement de l'histoire de l'art par des professeurs dédiés du collège au lycée, dès la rentrée 2024. Or si cette annonce est une très bonne nouvelle, elle semble pour le moins prématurée. En effet, enseignants et historiens de l'art restent pour l'instant perplexes face au caractère extrêmement vague de cette annonce. S'agit-il enfin de faire de l'histoire de l'art une nouvelle matière intégrée, avec heures de cours et enseignants dédiés ? À ce stade, le ministère chargé de l'éducation nationale ne répond pas aux préoccupations des enseignants et des acteurs du monde de l'art. Comme le souligne l'historien de l'art et lanceur d'alerte patrimonial Guillaume Giraudon : « Si l'on veut donner du crédit à ce nouvel enseignement, cela passe inévitablement par des enseignants formés et donc par un Capes et une agrégation d'histoire des arts, réclamés par le milieu depuis des années. Ce qui créera un débouché supplémentaire pour les licenciés d'histoire de l'art ». Ce constat est non seulement exact mais pose la question de la rentrée 2024 ; car l'histoire de l'art est actuellement une matière sans enseignants dédiés et spécifiquement formés. Se pose donc la question concrète de la méthode choisie pour enseigner cette matière. Avec quels professeurs ? Des professeurs non certifiés, mais diplômés en histoire de l'art intervenant en CDD sans formation aucune d'enseignant ? Un nouveau concours spécifiquement créé pour la rentrée qui s'annonce ? le tout sans formation ? Car pour savoir enseigner il faut avoir été formé. On ne s'improvise pas professeur. Le nombre d'heures d'enseignement au collège et au lycée n'a pas non plus été précisé. Le monde éducatif et le monde des arts attendent des réponses concrètes à l'ensemble de ces problématiques. Elle souhaite connaître sa position à ce sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Blanc](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (1^{re} circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17113

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : [Éducation et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 avril 2024](#), page 2926

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)